

Le Conseil départemental
acteur majeur du développement durable

**val
d'oise**
le département

Rapport sur le Développement durable

2022
—
2023





ÉDITO

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable permet au Département du Val d'Oise de réinterroger ses politiques publiques, son fonctionnement et ses modalités d'intervention, de façon à répondre à l'ensemble des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. C'est en investissant tous les aspects de nos politiques publiques, que nous créons d'ores et déjà les conditions de vie de demain.

Consciente de ces enjeux, nous nous appuierons sur le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a pour but d'évaluer la quantité de GES produite par le patrimoine et les services de notre collectivité, et d'élaborer un programme d'actions visant à les réduire conformément à la stratégie nationale bas carbone et ses déclinaisons réglementaires.

D'ores et déjà, face au changement climatique, le Département du Val d'Oise a mis en place en 2022 un plan de sobriété énergétique, afin de réduire les consommations énergétiques de son patrimoine de 10% d'ici fin 2023, de développer l'écomobilité et d'investir 10 millions d'euros dans des opérations d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments départementaux (collèges, bâtiments administratifs, services sociaux, PMI...).

Nous avons également travaillé sur les mesures d'adaptation, notamment en initiant la végétalisation des cours de collèges, en rénovant de façon bioclimatique le complexe Luc Abalo du CDFAS ou en étudiant les moyens de protéger rapidement nos forêts contre les risques d'incendies et de maladie.

Dans le cadre du Fonds Val d'Oise Territoires, nous soutenons également davantage des collectivités en finançant l'amélioration énergétique de leurs bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public et le développement de la nature en ville.

S'agissant de la préservation de la biodiversité, la sanctuarisation de l'île d'Herblay-sur-Seine est considérée comme un projet emblématique et complémentaire de notre politique en faveur des Espaces naturels sensibles.

Sur son périmètre de compétences, de nouvelles actions ont été engagées par le Département, afin de favoriser la transition vers l'économie circulaire au travers notamment de la lutte contre les dépôts sauvages, le recours aux circuits courts alimentaires et une première prise en compte de la notion du réemploi ou de l'usage de matières recyclées dans les critères de sélection des marchés publics.

Enfin, les projets les plus représentatifs de la volonté de la collectivité de promouvoir la cohésion sociale et l'équité ont été l'amélioration de l'accès aux services publics grâce aux bus France Service et Protection Maternelle et Infantile (PMI), la création de la brigade verte pour l'entretien des bords de routes et les Espaces naturels sensibles, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, déterminantes dans sa stratégie en faveur de l'égalité femme-homme. Pour finir, le Département du Val d'Oise a inscrit en 2022 comme une priorité la promotion de la citoyenneté des jeunes en lançant son premier Conseil départemental des Jeunes.

Je vous souhaite de belles découvertes des actions durables et innovantes de notre collectivité départementale.

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département du Val d'Oise



SOMMAIRE



01

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

P. 7

- 01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques
- 02. Développer des actions en faveur de l'écomobilité
- 03. Modifier l'alimentation et sensibiliser les collégiens
- 04. Protéger les personnes
- 05. Anticiper les risques sur les milieux naturels
- 06. Soutenir les initiatives locales

02

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES

P. 17

ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

- 01. Connaître pour mieux protéger et valoriser
- 02. Protéger les milieux naturels et les ressources en eau
- 03. Adapter les pratiques de gestion



03

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

P. 23

- 01. Soutenir les acteurs contre les pratiques illégales de gestion des déchets
- 02. Améliorer la valorisation des déchets
- 03. Favoriser les circuits courts et le réemploi





« Avec ce rapport, élus, agents et partenaires, mais aussi tous les Valdoisiens, pourront avoir connaissance des mesures mises en place par notre collectivité qui agit pour un avenir durable dans toutes ses dimensions, sociales, économiques, environnementales et culturelles. »

Céline VILLECOURT

Vice-présidente du Département du Val d'Oise
déléguée à l'Environnement
et au Développement durable

04

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

P. 31

01. Prendre en compte les attentes des jeunes
02. Protéger les plus vulnérables
03. Garantir à tous les jeunes une égalité des chances dans la réussite scolaire
04. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services aux usagers
05. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap
06. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi
07. Diffuser la culture sur le territoire
08. Soutenir les acteurs de l'aide à domicile pour favoriser le maintien des personnes âgées et des personnes handicapées à leur domicile

05

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

P. 45

01. Réduire les effets du bruit sur la santé et le bien-être
02. Agir sur la santé et le lien social par la pratique du sport
03. Améliorer la Qualité de vie au travail
04. Favoriser le bien-être et la santé des enfants et des jeunes
05. Favoriser le bien-être de nos aînés



La lutte contre le changement climatique

01





De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

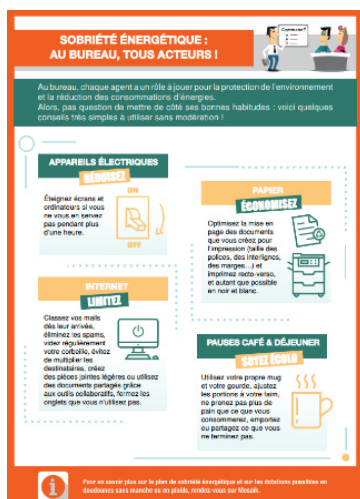
Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

Les Emissions de Gaz à Effets de Serre directes et indirectes du Département du Val d'Oise sont liées à trois secteurs principaux : les déplacements, les consommations d'énergie et les achats.

Dans ce cadre au cours de l'année 2022, il peut être souligné les actions suivantes :

01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques

Campagne pour la sobriété énergétique des services du Département



Optimiser les usages collectifs de l'énergie

Afin de réduire ses consommations énergétiques de 10 % dès 2022, le Département du Val d'Oise a arrêté les contours d'un Plan d'économies d'énergie dans les collèges et les bâtiments administratifs. Plusieurs mesures ont été prises afin d'optimiser les conditions de chauffage, de poursuivre l'équipement en LED du siège et des routes départementales, d'assurer l'extinction systématique des éclairages et le tri régulier et/ou le déstockage des mails permettant de baisser la consommation énergétique des serveurs...

Dans les collèges, des démarches d'optimisation de l'usage de certains équipements vont être déployées pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs, le remplacement systématique des PC fixe de bureau par des PC portables a déjà permis de réduire de moitié la consommation énergétique des postes de travail.

Améliorer la performance du patrimoine bâti

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements 2022-2028, le Département va investir 100 millions d'euros dans des opérations d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments (collèges, bâtiments administratifs, services sociaux, PMI...). Il s'agira de chantiers d'installation d'isolation en toiture, du remplacement des menuiseries extérieures, le traitement des façades et la modernisation des installations de distribution de chaleur.

Ces opérations répondent notamment à l'obligation d'atteindre les objectifs de gains énergétiques réglementaires du décret du 23/07/2019 dit « tertiaire ». Ces objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments de plus de 1000 m² sont de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Le Département se fixe également un objectif de performance énergétique élevée (supérieur à celui de la Réglementation Environnementale 2020, applicable depuis le 1^{er} juillet 2022) dans son

programme de réhabilitation de 4 collèges : René Descartes à Soisy-sous-Montmorency, Frania Eisenbach Haveland à Menucourt, Epine Guyon à Franconville et la Justice à Cergy.

Diminuer l'empreinte carbone et la consommation d'énergie sur le domaine routier

Le Département utilise les enduits coulés à froid (ECF) dans le cadre des réfections de couches de roulement des routes. Les ECF ont une empreinte carbone moindre que les autres types d'enrobés et permettent aussi de pérenniser une chaussée existante vieillissante. Exemple de chantier réalisé en ECF en 2022 : 2 200 mètres linéaires de la RD913 à Vienne-en-Arthies ont été réalisés avec l'ECF.

Depuis juin 2022, le Département a mis également en place un programme d'extinction de l'éclairage public de 1h30 à 5h30 sur son réseau de voirie départementale (1100km), à l'exception des secteurs nécessitant une vigilance particulière (passages souterrains, ouvrages d'art, points particuliers).

02. Développer des actions en faveur de l'écomobilité

De nouvelles étapes franchies dans la mise en œuvre du Plan vélo départemental



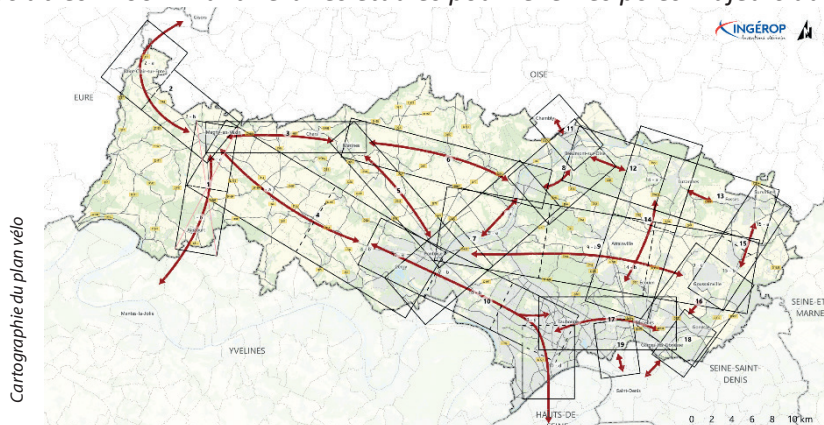
SAS sur la RD928 à Soisy-sous-Montmorency

Développer le réseau d'itinéraires cyclables en Val d'Oise

Le Département a fait du développement de la mobilité douce et du vélo un axe clef pour la période 2022-2028. Il entend favoriser l'accélération de la mise en œuvre du Plan vélo, adopté en 2019, avec pour objectif le développement des "territoires cyclables" pour le vélo du quotidien et le vélo-loisirs. L'enjeu est de développer un réseau d'itinéraires cyclables continus, reliant les principales polarités urbaines du Département.

Dans ce cadre, près de 12 km d'aménagements cyclables ont été réalisés entre début 2021 et mi-2022 et les itinéraires inscrits au programme d'actions en travaux 2022-2024 représentent un investissement prévisible de 21,99 M€ TTC.

Grands axes cyclables : 200 km d'itinéraires étudiés pour relier les pôles majeurs du Val d'Oise



Le Département a identifié dans son Plan vélo 19 grandes liaisons cyclables reliant les pôles majeurs du Val d'Oise. La somme de ces itinéraires représente environ 200 km à étudier, sous maîtrise d'ouvrage du Département ou des collectivités concernées (communes ou intercommunalités) en fonction du type de voies empruntées. Dans ce cadre, en 2022 l'ensemble des itinéraires a été stabilisé, les grands principes d'aménagement ont été définis, et une première priorisation des axes a été

déterminée par les parties prenantes lors d'ateliers. Cette priorisation est en cours de formalisation et sera proposée aux élus départementaux début 2023.

Au-delà de cette ambition, le Département du Val d'Oise s'est engagé dans le cadre de l'association Axe Seine à déployer l'itinéraire « La Seine à vélo » inscrite au schéma national des véloroutes, en cours de réalisation entre Paris et le Havre/Deauville. Cet itinéraire cyclable est un projet interdépartemental porté par un Comité d'itinéraire comprenant les onze maîtres d'ouvrage dont les Départements, sur la base d'un programme de travail et d'un financement partagé. La Seine à Vélo – de Paris à la mer offre 528 kilomètres d'itinéraire cyclable. La typologie de l'infrastructure est composée à 30% en site propre, 40% en site partagé et 30% en section provisoire. Les sections provisoires sont praticables à vélo mais sont indiquées comme restant à aménager par les collectivités. A noter qu'au terme de l'année 2022, le jalonnement est finalisé dans les départements des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados.



SAS sur la RD928 à Soisy-sous-Montmorency

Développer les sas vélo pour favoriser l'insertion des cyclistes sur les routes départementales

Le Département a lancé au dernier trimestre 2022 une étude de création de sas vélo sur les carrefours à feux encore non pourvus sur le réseau routier départemental. Cette opération a pour objectif de renforcer la place du cycliste, sa visibilité et son insertion dans les intersections. Près de 100 carrefours ont ainsi été identifiés. Les travaux liés à cette opération seront lancés en 2023.

Financer les initiatives locales en faveur du développement du réseau de pistes cyclables

En 2022, 11 Communes et intercommunalités ont bénéficié du fonds « Val d'Oise Territoires », soit une nette progression des demandes avec un total de 23 aides accordées pour le développement de l'usage du vélo.



Flyer du programme Liberté/pieds

Développer des moyens en direction des collégiens

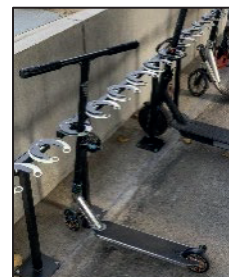
Eduquer à l'éco-mobilité scolaire

A la rentrée 2022, huit collèges sont inscrits au programme clef en main sur l'éco-mobilité scolaire intitulé "Liberté Pieds ! Venir autrement au collège" mis en œuvre pour la troisième année par le Département avec l'appui technique de l'association "Vivacités Île-de-France". Ce programme est destiné aux collèges souhaitant mettre en œuvre différents niveaux de projets et/ou de mobilisations, liés à la promotion des mobilités actives. L'objectif sous-jacent étant, à terme, d'engager le territoire et de mobiliser ses acteurs afin d'aboutir à la mise en place d'un service, d'une animation ou d'un nouvel équipement.

Parmi ces collèges, deux bénéficieront d'un accompagnement pour l'élaboration d'un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES).

Mettre en œuvre des équipements favorisant l'usage du vélo pour les collégiens

Le Département a souhaité mettre en œuvre un *programme* de développement du stationnement dédié aux modes actifs dans l'ensemble des 112 collèges du Val d'Oise : A court-terme (d'ici à fin 2024), il est prévu 6 370 places (remplacement des pinceroles existants par des arceaux et ajout de nouvelles places de stationnement) pour les vélos (collégiens et personnels des collèges) et 2 900 places pour les trottinettes, pour un coût global de 1,5 M€ TTC. L'installation des premiers racks trottinettes sur le collège de Parmain a eu lieu en septembre 2022. Le déploiement des stationnements dédiés aux modes actifs sera poursuivi en 2023-2024.



Rack trottinettes collège Parmain

Par ailleurs, le Département a été lauréat de l'appel à projets AVELO2 lancé par l'ADEME qui a permis la mise en œuvre dans quelques collèges dès 2022 d'une expérimentation de bornes de gonflage, d'une campagne de communication et de sensibilisation, de l'organisation de "Fêtes du vélo", de cours d'apprentissage et de sorties vélo, ainsi que des ateliers de réparation. Un déploiement est prévu en 2023.

N.B : Promouvoir le vélo à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

La Maison Départementale de l'Enfance, dotée d'une flotte de 12 vélos pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans, a lancé un « projet vélo » depuis l'été 2022.

Des sorties vélo en groupe sont organisées toute l'année. Les sorties vélos se font toujours avec un accompagnateur, généralement l'éducatrice sportive, qui peut aussi faire des sorties en accompagnement individuel de certains jeunes. L'entretien des vélos est assuré par le partenaire « Vélo services ».

Actualiser le plan de mobilité employeur

Au mois de novembre 2022, le Département a lancé une enquête Mobilité auprès de l'ensemble de ses agents dans le cadre de son Plan de Mobilité Employeur.

Cette enquête permet de mesurer l'impact, sur l'usage de la voiture, des actions mises en place par le Département : développement du télétravail pour la moitié des agents et prise en charge partielle des frais d'abonnement aux transports publics ou à la location de vélo pour 13% d'entre eux en 2022. Les résultats seront connus au premier trimestre 2023.

03. Modifier l'alimentation et sensibiliser les collégiens

Sensibiliser les collégiens aux produits locaux et de saison

Vecteur de convivialité et d'échanges culturels, l'éducation au goût permet aussi de sensibiliser les collégiens à l'impact de l'alimentation sur la santé et l'environnement, et plus particulièrement au gaspillage.

Pour exemple le parcours pédagogique complet intitulé « les Explorateurs de saveurs » autour de l'alimentation, encadré par une diététicienne du Département a vu le jour en 2021 à Cergy au collège des Explorateurs. Il se déroule maintenant sur toute l'année scolaire. Au programme : séances d'information sur la nutrition, ateliers de cuisine, du goût ou de création de menus, et visites pédagogiques, à la ferme d'Écancourt et à la cuisine centrale de Saint-Leu-la-Forêt. Pour y associer

Les explorateurs de saveurs



tous les collégiens et les sensibiliser au gaspillage, les Explorateurs de saveurs ont composé un menu spécial qui a été servi dans tous les collèges du Département. Enfin, l'année 2021-2022 a aussi vu le lancement de la première édition du Trophée des chefs qui a réuni 6 collèges au château de La Roche-Guyon en juin 2022. L'objectif est de valoriser les chefs en les rapprochant des collégiens et des enseignants et de fédérer tout un établissement autour d'une même compétition culinaire. Composées de chefs et d'agents de la restauration, d'élèves et de professeurs, chaque brigade a créé un menu complet à partir de produits locaux et de saison. Le collège Maurice Utrillo de Montmagny a décroché le 1er prix, avec un « Welch and chips » et une pomme noisette au miel servis à tous les collèges du Val d'Oise à la rentrée scolaire.

Le Département travaille également sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du réchauffement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité.

04. Protéger les personnes

Adapter les ESSMS aux vagues de chaleur

Afin de limiter l'impact du réchauffement climatique sur les personnes âgées, le Département du Val d'Oise finance, via ses dotations annuelles de financement, l'achat de climatiseurs dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).



Cours du collège Charles Le Brun à Montmorency

Adapter les cours des collégiens

En 2022, trois cours de collège ont été réaménagés par le Département avec le souci d'utiliser des revêtements de sol poreux, d'enherber certains espaces, de récupérer l'eau de pluie pour l'irrigation et de planter des arbres pour un meilleur équilibre ombre/soleil.

L'objectif est notamment de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU)¹.

Il s'agit des cours des collèges Lucie Aubrac à Argenteuil, Jacques Monot à Beaumont-sur-Oise et Charles Le Brun à Montmorency.

De plus, le Département finance depuis juillet 2022 dans le cadre du fonds Val d'Oise Territoires des désimperméabilisations de cours d'école, comme celle de l'école Jules Guesde à Argenteuil.

Adapter les bâtiments aux effets de la chaleur

Le projet d'amélioration de la performance thermique et du confort d'été du complexe sportif « Luc Abalo » du CDFAS vise à améliorer le confort d'été (températures pouvant atteindre 40°C) grâce à une conception bioclimatique du bâtiment (protection solaire, ventilation naturelle et isolation).

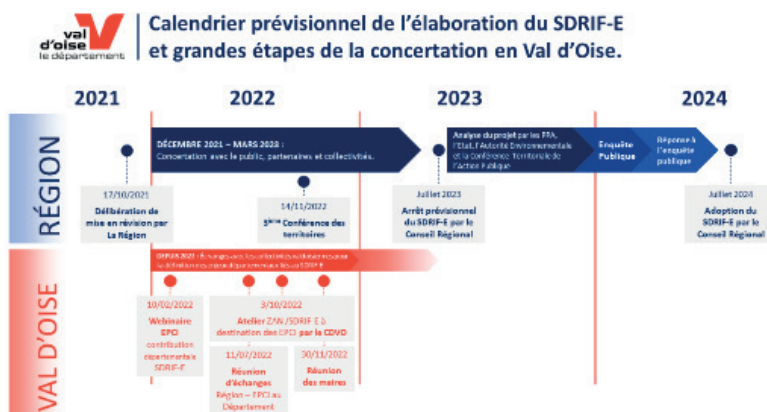


Le complexe sportif bénéficiera de ventilation naturelle (grilles de ventilation basse et haute, ainsi qu'un principe de « cheminées » par halle, dont le but est de créer une dépression et de permettre l'évacuation de l'air chaud en partie haute de la toiture). De même, les éclairages zénithaux qui reçoivent de plein fouet la chaleur sur la surface horizontale non protégée seront supprimés au profit de façades aveugles, dont

l'isolation est renforcée. Les baies vitrées des bureaux seront quant à elles recouvertes de protections solaires en bardage perforé. Les travaux seront finalisés pour fin 2023.

Aménager le territoire en limitant l'artificialisation des sols

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental à l'horizon 2040 (Le Schéma directeur de la région Île-de-France est un projet d'aménagement durable qui concerne tous les Franciliens), le Département du Val d'Oise a rassemblé les différents retours formulés par les intercommunalités dans sa réponse du 13 avril 2022 à la Région concernant leurs priorités pour le nouveau schéma et rendre compte de la vision partagée des enjeux du territoire à l'horizon 2040. Un premier atelier avec les intercommunalités a également été organisé le 3 octobre pour définir des critères de priorisation des projets urbains dans une perspective de sensibilisation à la réduction de la consommation de foncier agricole et naturel (Zéro Artificialisation Net « ZAN » à horizon 2040), tout en permettant la réalisation des projets importants pour le territoire. La démarche de révision du SDRIF-E se poursuivra en 2023.



¹ L'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne un microclimat généré par la concentration d'activités humaines, l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols qui se traduisent par une élévation de la température en zone urbaine par rapport aux zones rurales voisines.

05. Anticiper les risques sur les milieux naturels

Protéger les forêts du Val d'Oise du risque incendie et des maladies

La gestion forestière est depuis quelques années impactée d'une part par les risques incendie (2019, 2022) et d'autre part par certaines maladies accélérées par le réchauffement climatique (maladie de l'encre, Chalarose...).

Pour le premier risque, l'ensemble des acteurs concernés par la protection des forêts d'Île-de-France ont initié des échanges afin d'adopter une stratégie commune de protection des forêts contre ces risques avant l'été 2023. Le Département va réaliser un diagnostic de ses forêts afin d'intégrer dorénavant la prévention de ce risque dans sa gestion.

Dans le second cas, c'est au côté de l'ONF que le Département lutte contre la maladie de l'encre, qui touche particulièrement la forêt domaniale de Montmorency (Val d'Oise), classée en crise sanitaire depuis 2018, mais aussi les massifs départementaux de l'Hautil et de la Tour-du-Lay. Aussi des coupes sanitaires ont été programmées sur six parcelles sur les sites départementaux concernés en 2022. Dans le cas de monocultures de châtaigniers telles que la forêt de l'Hautil, il est replanté des essences variées de la marque « Végétal Local ».

06. Soutenir les initiatives locales

Planter une forêt

Face au réchauffement climatique, les bénéfices des arbres sont importants en termes de rafraîchissement, d'absorption des gaz à effet de serre, et de fixation des poussières et pollutions.

Le Département soutient au côté de l'Etat, de la Région et des collectivités locales, le projet de plantation et d'aménagement de la « forêt de Maubuisson » sur 1 340 hectares, assuré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP). Fin 2022-début 2023, 80 hectares supplémentaires ont été plantés, soit 155 000 nouveaux plants forestiers, portant à près de 445 000 au total depuis fin 2019, démarrage des plantations.

Plantation forêt de Maubuisson (SMAPP)



Adapter les pratiques agricoles au changement climatique



Haie paillée

Alors que la France vient de mettre en œuvre son deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique pour la période 2018-2022, le changement climatique est déjà une réalité pour le monde agricole. Les défis à relever sont notamment les suivants :

- la gestion de l'eau (irrigation, gestion des ressources en lien avec les autres secteurs...) ;
- la gestion des sols (qualité et résistance aux sécheresses et à l'érosion par ruissellement...) ;
- une possible migration de certaines zones de production vers le Nord (à commencer par la vigne) ;
- une variabilité des revenus plus forte et une fragilisation de certains systèmes.

C'est pourquoi le Département du Val d'Oise renforce ses aides directes, en tant que co-financeur au Programme de Développement Rural (PDR) de la Région d'Île-de-France qui bénéficie de financements du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le but étant d'accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques, en vue de limiter leur usage de produits phytosanitaires, de maintenir la biodiversité, de lutter contre l'érosion, d'entretenir des paysages et de préserver la ressource en eau. Par exemple le Département a augmenté en 2022 son budget d'« Aides aux investissements environnementaux productifs et innovants ». Dans ce cadre, 2 144 mètres linéaires de haies ont été cofinancés en 2022 par le Département et 1 576 ml sont en cours d'instruction.

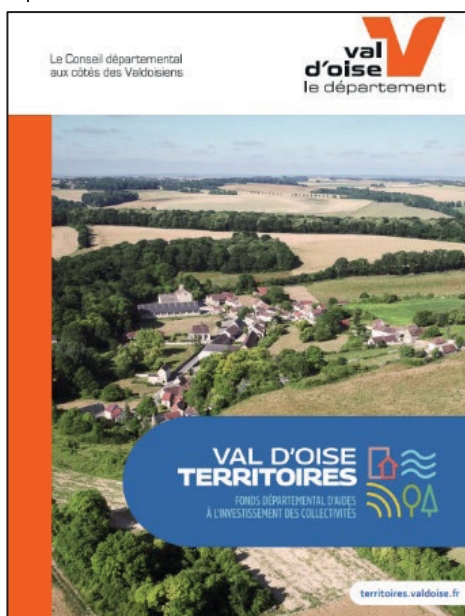
Financer et accompagner les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des collectivités

Le Département du Val d'Oise accompagne au quotidien les collectivités (communes, groupements de communes et syndicats) dans le montage et le financement de leurs projets d'équipements de

proximité.

Au moyen d'un plan pluriannuel d'investissement exceptionnel de 1,6 milliard d'euros, voté pour la période 2022-2028, le nouveau dispositif d'aide aux communes, renommé « Val d'Oise Territoires », voit ainsi son enveloppe totale relevée à 270 millions d'euros.

Parmi les nouvelles aides aux collectivités validées en juillet 2022, le Département finance l'amélioration énergétique de l'éclairage public (déjà 12 demandes en 2022) et le développement de la nature en ville (aménagement et valorisation d'espaces urbains favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique - 6 demandes en 2022). Les collectivités pourront également bénéficier d'un taux de subvention bonifié pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments.



La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et
des usages qui s'y rattachent

22





Une vie et un développement de qualité ne peuvent se concevoir sans ressources naturelles. Leur durable disponibilité, leur intégrité, leurs qualités, leur équilibre et la conscience des services qu’ils nous rendent doivent faire l’objet de l’attention de tous, dans chacune de nos activités.

Les politiques du Département du Val d’Oise visent la protection des ressources en eau, ainsi que la préservation et la restauration des écosystèmes dans un objectif de conservation de la biodiversité.

01. Connaître pour mieux protéger et valoriser

Les espaces naturels départementaux sont ouverts au public en fonction de leur fragilité écologique. L’objectif est de permettre au grand public de découvrir la nature, d’être sensibilisé à sa protection, voire de participer à sa mise en valeur. Dans cette optique, le Département suit la fréquentation des sites les plus attractifs, organise des sorties scolaires, des sorties nature tout public et mène une politique d’éducation à l’environnement volontariste.

Deux nouveaux atlas naturalistes fruits d’un partenariat avec l’Office pour les insectes et leur environnement (Opie)

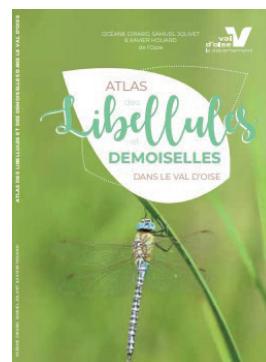
Dans le cadre des conventions de partenariat scientifique, qui ont pour objectifs d’améliorer la connaissance de la biodiversité à l’échelle du département, deux atlas ont vu le jour, dont un en 2022.



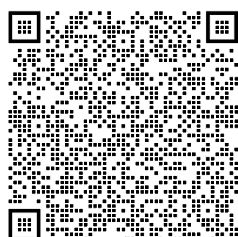
Couverture de l'Atlas des papillons de jour

L’atlas des Rhopalacères invite à la découverte des 70 espèces de papillons de jour recensées en Val d’Oise et s’appuie sur plus de 14 000 données. Outre le grand public, les scolaires ou les passionnés de nature, cet ouvrage s’adresse aux agents techniques des collectivités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts.

L’atlas des Odonates, sorti en 2022, est composé d’une synthèse sur l’écologie des libellules et demoiselles, ainsi que de fiches sur les 45 espèces que l’on peut retrouver en Val d’Oise. Il s’appuie sur plus de 5 000 données collectées depuis les années 1990 par plus d’une centaine de bénévoles. Il nous éclaire sur notre responsabilité patrimoniale à l’égard de ces insectes : 11 espèces sont menacées au niveau régional, dont 4 classées « vulnérables » et 3 autres « en danger d’extinction », principalement en raison l’artificialisation des sols et de la pollution des eaux.



Couverture de l'Atlas des libellules



Consultable en ligne
sur le site du Département du Val d’Oise

Célébrer les 20 ans des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Visuel de l'opération «20 ans des ENS»



L'année 2022 marque les 20 ans de la politique en faveur des ENS du Val d'Oise. Aujourd'hui 51 ENS sont répartis sur 83 communes.

Au printemps 2022, le Département a invité les Valdoisiens à célébrer les 20 ans de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles sur 4 sites emblématiques : la Forêt départementale de l'Hautil, le Bois du Morval, l'Étang de Vallière et la Réserve naturelle régionale de Vigny-Longuesse. Un large éventail de thématiques a été proposé (activités sportives, ludiques, naturalistes...) afin de sensibiliser un public très large.

Près de 400 personnes (et parmi eux des collégiens) ont été accueillies notamment pour une lecture de paysage, une démonstration de taille d'arbres fruitiers, un tressage de plantes sauvages, une découverte du pâturage, ou des inventaires naturalistes... Certaines animations ont été conçues à destination des publics en situation de handicap.

Informier et sensibiliser les territoires grâce aux conférences

Après un été caniculaire et une sécheresse sévère, les Français reprennent conscience de la place essentielle de l'eau dans leurs vies. Les services rendus par l'eau sont certains lorsque l'on parle de ses

Conférence «Préserver et restaurer nos rivières.»



usages pour l'agriculture et l'eau potable. On oublie souvent que les rivières jouent également un rôle important pour la résilience de notre environnement. Afin de sensibiliser sur cette thématique, le Département a organisé une conférence sur le thème « Préserver et restaurer nos rivières ! » le 7 décembre 2022, en collaboration avec l'Agence de l'eau afin de favoriser l'émergence de projets sur le territoire à l'appui de retours d'expériences, notamment sur le territoire du Val d'Oise avec la renaturation du Croult en milieu urbain, quartier du Vignois à Gonesse et d'un projet d'aménagement sur la Viosne à Osny.

Sensibiliser les enseignants des collèges autour de la biodiversité

Le Département a organisé une rencontre territoriale des collèges de l'Agglomération de Cergy-Pontoise début juin 2022 à la Ferme d'Écancourt (Jouy-le-Moutier). Elle a permis de mieux faire

Rencontre collèges CACP, ferme Ecancourt



connaître la ferme et la forêt de l'Hautil la bordant, ses particularités et ses enjeux en matière de biodiversité. Les collectivités, les structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et les collèges porteurs de projets ont pu se rencontrer afin d'initier des actions sur la biodiversité avec les élèves. Dans le prolongement, le Département réalise avec la Ferme d'Écancourt un guide-conseil pour la création de « coins nature », à l'horizon de la rentrée 2023, qui permettra de mettre en place des aménagements pérennes dans les collèges, et de les utiliser dans le cadre des enseignements.

02. Protéger les milieux naturels et les ressources en eau

Les actions mises en œuvre par le Département

Le Département agit pour la protection des milieux naturels grâce à l'acquisition, la gestion et l'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Protéger les sources de l'Aubette de Magny-en-Vexin



Espace Naturel Sensible de Nucourt

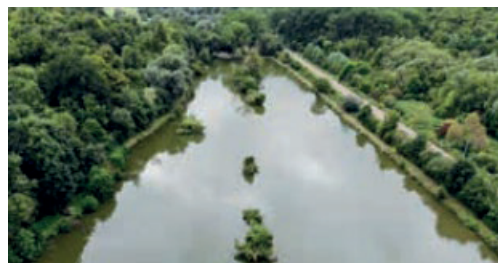
Au regard de l'intérêt écologique et hydraulique du site, le Département a décidé en 2022 le classement des "Trois sources de Nucourt" en Espace Naturel Sensible (ENS) à enjeu départemental d'une superficie de près de 17,64 ha.

Dans ce cadre, le Département accompagnera les propriétaires privés aux abords de la source de l'Aubette de Magny-en-Vexin pour mettre en place des mesures permettant d'éviter toute contamination ou altération de la qualité de l'eau, de maintenir les espèces protégées présentes et de maintenir le rôle des zones humides.

La commune de Nucourt est propriétaire d'une partie du site, notamment d'un ancien lavoir, dont la gestion sera déléguée au Département par convention.

Préserver la biodiversité de l'étang des Aulnes à Montgeroult

Au cœur du projet de réserve écologique du Marais de Boissy-Montgeroult, l'Étang des Aulnes fait l'objet d'un aménagement permettant de concilier la préservation de la biodiversité et l'activité de



Étang des Aulnes à Montgeroult

pêche, en concertation avec toutes les parties prenantes : commune, propriétaires riverains, association de pêche, syndicat de rivière et services de l'État.

Les grands objectifs de valorisation écologique visent à diminuer l'emprise de l'étang afin de recréer des zones humides propices à l'accueil des espèces patrimoniales, aménager les berges pour diminuer l'érosion et offrir des postes de pêche mieux intégrés au paysage et sécurisés,

aménager le site pour l'accueil du public en sensibilisant à la biodiversité des milieux restaurés. En automne 2022, l'étude de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Une nouvelle étape vers la sanctuarisation de l'Île d'Herblay



En 2019, le Département a décidé la création d'un sanctuaire biodiversité. En 2022, il a poursuivi les acquisitions foncières sur cette île et engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de ce sanctuaire à Herblay-sur-Seine. L'étude en vue des travaux de

renaturation a donné lieu fin 2022, à 3 scénarios d'intérêt écologique croissant. Le scénario de réaménagement retenu sera arrêté début 2023.



Restaurer écologiquement la mare Tornibus

La mare de Tornibus, située au cœur de l'ENS des buttes d'Arthies, sur la commune de Maudétour-en-Vexin, a fait l'objet d'importants travaux de restauration écologique en 2022.

En effet, cette petite mare artificielle, envahie par la végétation rivulaire était complètement asséchée en l'absence d'entretien. Le site est également soumis à un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Le Département a procédé à la mise en lumière de la mare, à son curage, à des travaux d'étanchéité et à l'installation de

souches pour diversifier les habitats. Ces travaux vont permettre d'améliorer progressivement les fonctionnalités et les potentialités biologiques de la mare Tornibus. Un suivi scientifique de l'évolution du milieu sera réalisé par le Département au cours des prochaines années.

Le Département soutient des initiatives locales

Soutenir les projets de restauration des cours d'eau



Le Département soutient également les actions de préservation des milieux, dans le cadre du Fonds Val d'Oise Territoires. Ainsi, le Département a attribué en 2022 une subvention au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) pour la restauration de la rivière du Petit Rosne à Ezanville. Celle-ci, était largement bétonnée, voire enterrée sur une grande partie de son parcours. Après travaux, elle est dotée d'un tracé sinueux et de berges aménagées. Une petite mare a également été réaménagée en zone

humide directement connectée à la rivière. L'ensemble est maintenant compatible avec la présence d'une flore et d'une faune diversifiées. Ce projet a été cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

03. Adapter les pratiques de gestion

Renforcer l'Eco-pâturage sur les ENS

Aujourd'hui, la déprise agricole couplée à l'artificialisation des sols menace la pérennité des espaces ouverts à fort enjeu pour la biodiversité car les espèces végétales ligneuses colonisent progressivement les pelouses. La remise en pâturage vise donc à rétablir une gestion écologique des espaces naturels. Ainsi, ce sont près de 10 ha de pelouses calcicoles qui sont pâturées sur 4 ENS départementaux (Bois de la Tour du Lay, Bois de Morval, Bois du Moulin de Noisement, Etang de Vallière), via un nouveau marché public engagé avec la Ferme de l'Eure.



La transition vers une économie circulaire

03





Évaluer les impacts socio-environnementaux des achats, partager l'usage plutôt qu'acheter individuellement le matériel dont la production et l'élimination ont un coût écologique et financier, réparer, valoriser la seconde vie des produits et les éliminer par des professionnels agréés, comptent parmi les actions qui mettent concrètement en œuvre les principes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire se base sur un principe du circuit fermé, autrement dit chaque élément ou chaque « déchet » devient une nouvelle ressource. Le gaspillage n'existe pas.

01. Renforcer les actions contre les pratiques illégales de gestion de déchets

Plus de deux cents dépôts illégaux de déchets sont repérés dans le Val d'Oise chaque année. Au regard des enjeux liés à la gestion de ces déchets, le Département a arrêté un plan global de prévention et de lutte contre les pratiques illégales de gestion de déchets pour la période 2022-2027.

Une charte de lutte contre les dépôts sauvages de déchets : renforcement du partenariat avec les acteurs du bâtiment

Initiée par la Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise (FFB95), la charte de lutte contre les dépôts sauvages de déchets a été signée par le Département le 14 septembre 2022.

Cette charte associe, à ce jour, des collectivités locales (Département, Région et Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français), l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO), des représentants de la profession agricole, la Préfecture du Val d'Oise et la FFB95.

Elle a pour objet de coordonner les actions menées par les partenaires en vue d'une action concertée de lutte contre les pratiques illégales de gestion des déchets en Val d'Oise.



Dépôt sauvage

L'opération « Chantier responsable »

En 2022, le Département du Val d'Oise s'est engagé à :

- s'inscrire dans la démarche "chantier responsable" sur tous ses chantiers, dès que possible ;
- valoriser l'action des entreprises qui sont engagées dans la démarche "chantier responsable" et labellisées ;
- imposer les mentions obligatoires de traitement de déchets sur toutes les réponses aux appels d'offres.



Démarche CHANTIER RESPONSABLE®

Pour exemple :

Le Département du Val d'Oise a signé une convention avec l'Association Régionale pour le Traitement et l'Élimination des déchets de chantiers d'Île-de-France (ARTED) afin de mettre en œuvre les exigences de la démarche CHANTIER RESPONSABLE® sur l'opération de reconstruction du bâtiment d'hébergement du CDFAS à Eaubonne.

L'ARTED assure l'accompagnement méthodologique de cette démarche.

Lancée avec le soutien de la direction régionale de l'ADEME, la démarche CHANTIER RESPONSABLE® inspirée de Chantier Propre®, vise à améliorer la tenue et la sécurité des chantiers, à optimiser la gestion des déchets, à réduire les nuisances et assurer la qualité de production tout au long de l'opération en valorisant l'image de la profession.

Améliorer la connaissance des pratiques illégales pour mieux intervenir



Le Département et le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique ont engagé depuis mai 2022 une expérimentation de repérage des dépôts sauvages et des décharges illégales par satellite. Ces images du Val d'Oise prises de l'espace sont analysées à l'aide de l'intelligence artificielle, grâce à une startup valdoisienne.

Ce repérage vise à améliorer la connaissance du phénomène et la coordination des interventions respectives des acteurs, que ce soit pour prévenir ou traiter ces pratiques.

Soutenir l'émergence de lieux d'accueil gratuit des déchets des professionnels

Le Département a souhaité soutenir l'émergence de lieux d'accueil gratuit des déchets des professionnels, en lien avec les éco-organismes agréés, en finançant l'extension et la création de déchetteries publiques accueillant les professionnels dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Les conditions d'accueil des professionnels dans les déchetteries publiques ne sont pas uniformisées sur le territoire du Val d'Oise et peuvent constituer un facteur parmi d'autres, favorables indirectement aux pratiques illégales de gestion de déchets.



Le Département souhaite encourager le développement de l'offre de collecte des déchets des artisans, jugée insuffisante, en tenant compte des financements qui seront mobilisables par les syndicats de collecte et de traitement des déchets, pour couvrir les coûts de gestion et tendre vers un accès non payant pour les dépôts de déchets professionnels en déchetterie, dans le cadre de la nouvelle filière de recyclage. Ainsi, le Département a lancé en juin 2022, un appel à projets en faveur de la création et l'extension de déchetteries publiques accueillant les déchets des professionnels.

Les candidats pourront remettre leur projet avant la fin du mois de septembre 2023.

Opérations de nettoyage et de sensibilisation à la prévention des déchets et la protection de l'environnement en Val d'Oise

Le Département va également lancer un appel à projets visant à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux pour lutter contre les déchets sauvages diffus sur l'ensemble du territoire départemental (en milieu urbain ou rural, dans les parcs, les forêts, le long des routes ou des cours d'eau), par la promotion des initiatives éco-citoyennes de préservation des espaces naturels dont il facilite l'émergence : « Val d'Oise propre ».

Diverses structures privées ou publiques proposent des moyens pour organiser des opérations de ramassage (relais de communication, kits de nettoyage, prêt de bennes...)

Le Département du Val d'Oise souhaite compléter cette offre, en lien avec ces structures, en proposant un accompagnement aux organisateurs d'opération de nettoyage de la nature pour faciliter leur déploiement sur le territoire valdoisien. 15 opérations seront retenues et financées par le Département du Val d'Oise.

Cet appel à projets offre une ingénierie pédagogique et organisationnelle ainsi que des moyens techniques et financiers permettant de rechercher la contribution des acteurs locaux, notamment les associations sensibilisant à la préservation de la nature, pour que le sens donné aux actions portées aille au-delà d'une seule collecte de déchets. Les événements seront organisés de mi-mai à mi-juin 2023. Par ailleurs, une opération « coup de poing » de nettoyage des abords des routes départementales a été organisée à la fin du mois de juin 2022, avec 62,7 tonnes de déchets ramassés par les agents des centres routiers et de la brigade verte. Ce dispositif sera étendu en 2023 à des opérations d'entretien des pistes cyclables, des espaces verts des sites culturels et des collèges.

02. Améliorer la valorisation des déchets

Favoriser le geste de tri dans l'administration

Toutes les entreprises et collectivités qui génèrent plus de 1100 litres par semaine de déchets, ont l'obligation de tri à la source et de collecte séparée pour 5 flux de déchets : le papier/carton, le bois, le plastique, le verre ainsi que le métal. Cette obligation sera progressivement étendue aux déchets minéraux/plâtre et aux déchets textiles.

Le Département va mettre en place début 2023 un nouveau mode de pré-collecte pour les papiers cartons, emballages et les déchets résiduels produits sur les deux principaux sites de la collectivité (le Campus et La Palette), et renforcer la communication et la sensibilisation des agents sur le sujet.



Depuis plusieurs années déjà l'ensemble des documents administratifs périmés et ne présentant pas de valeur historique, soit 92 m3 en 2022, sont mis en destruction via une filière de recyclage sécurisée respectueuse de la confidentialité des données.

D'autres déchets, plus occasionnels, mais non couverts par les obligations de tri 5 flux, sont également déjà pris en charge et font l'objet d'un recyclage spécifique : les piles usagées, les cartouches d'encre, le mobilier de bureau (bois et métal des mobiliers au travers de l'éco-

organisme Valdélia), les batteries usagées, les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE), et les ampoules/néons.

Soutenir la valorisation des déchets d'une bibliothèque du Val d'Oise

Dans le cadre des Appels à Projets Lecture Publique sur la thématique du « développement durable en bibliothèques », le Département a soutenu financièrement à hauteur de 50% le projet d'isolation acoustique de la nef de la médiathèque George Sand d'Enghien-les-Bains, à l'aide du recyclage de l'excédent de ressources papier.

03. Favoriser les circuits courts et le réemploi

Favoriser les circuits courts dans les cantines des collèges

Depuis 2019, Le Département agit en faveur du « bien manger » par la découverte et la dégustation de produits locaux dans les collèges au travers de diverses actions.

Depuis 2022, le principe de la « bête à l'équilibre » permet d'expérimenter l'achat et la préparation des plats à base de viande tout en favorisant l'élevage localement. En effet, dix bêtes sur pied ont été achetées à la SCEA Ferme De La Laire à Bréançon et c'est l'ensemble des parties consommables de la bête qui est cuisiné. Parallèlement, le Département a renforcé son partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France afin d'établir des conventions avec des agriculteurs locaux et de développer son réseau de circuits courts.

Développer un pôle d'excellence alimentaire, véritable démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires

Le Département, la CARPF, la Semmaris, la Chambre d'agriculture et CY Paris Cergy Université ont répondu conjointement à un appel à projet de France 2030 visant à mettre en œuvre un démonstrateur territorial sur le territoire de la CARPF, autour de la transition agricole et alimentaire. Ce projet territorial commun portera des expérimentations et des investissements pour accroître la résilience et les capacités agroalimentaires en Val d'Oise et Île de France, en travaillant spécifiquement sur plusieurs filières agricoles du Grand Roissy (légumineuses ; oléagineux, blés anciens et légumes de

plein champ). Il s'agira également de développer de nouveaux outils de transformation, des formes de distribution vertueuse favorisant le lien entre production et consommation locales et des lieux de formation aux métiers d'avenir, nécessaires aux transitions environnementales, et ce en lien avec le projet Agoralim. Une réflexion spécifique sur les intrants agricoles sera également conduite.

Inclure l'économie circulaire dans les critères de performance des marchés publics

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a pour objectif de faire de la commande publique un levier de l'économie circulaire afin de contribuer à la prévention des déchets, à la préservation de l'environnement et également un levier potentiel d'économie, notamment sur 17 secteurs d'achats.

De manière opérationnelle, l'engagement du Département du Val d'Oise s'est illustré avec un marché pour l'acquisition de vêtements techniques. En effet, l'utilisation de matières recyclées et une logistique intégrant une optimisation des transports et une filière de « seconde vie » ont été considérées comme une valeur ajoutée dans le choix du candidat.







La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

04





La cohésion sociale est une précieuse richesse territoriale. Aider le plus grand nombre à disposer des clés d'une bonne intégration socio-culturelle et professionnelle est une forte et constante condition du développement durable.

01. Prendre en compte les attentes des jeunes

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

Le CDJ est une instance d'échange, de travail collectif, de découverte et d'apprentissage de la citoyenneté, à destination des collégiens à partir de la classe de 5ème. Il est composé de 42 conseillers et tend à une parité filles-garçons sur chacun des cantons. La première séance du CDJ a eu lieu le 19 octobre 2022. A la suite des propositions des jeunes conseillers, trois commissions de travail thématiques (Développement Durable, Social, Jeunesse-Culture-Sport) ont été mises en place au regard notamment des compétences du Conseil départemental.



Première séance du Conseil départemental des Jeunes

L'objectif est de solliciter leur avis et de les impliquer dans les réflexions relatives aux politiques publiques départementales, notamment concernant la jeunesse et leur permettre de construire des propositions et des projets concrets sur les thèmes cités précédemment.

Les jeunes se sont réunis en commission à deux reprises en 2022 afin de définir leurs sujets prioritaires et présenteront une avancée de leurs travaux en juin prochain.

02. Protéger les plus vulnérables

Plan départemental de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs

Le Département du Val d'Oise, conscient de l'enjeu que représente le phénomène de prostitution des mineurs en matière de repérage, de prise en charge et d'accompagnement des mineurs en situation ou en risque de prostitution, a adopté le 25 novembre 2022 son plan de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs. Celui-ci a été construit en s'appuyant sur les préconisations formulées dans le diagnostic réalisé par l'association « Amicale du Nid ».

Il en ressort qu'une très grande majorité des 142 professionnels interrogés a déjà eu connaissance de situations de prostitution parmi les mineurs rencontrés dans leurs structures.

Ce plan départemental s'articule autour de 3 grands axes :

- L'accompagnement global et les postures professionnelles, en développant des temps d'échanges interprofessionnels, en élaborant un référentiel des informations à partager et en promouvant des modes d'intervention spécialisés hors les murs. Ainsi, « l'Amicale du Nid » pourra, en collaboration avec le Département, mener un accompagnement renforcé au travers de quarante mesures d'intervention spécifique pour des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et en situation de prostitution ou en risque de l'être. Par ailleurs, l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) pourra apporter son expertise sur des situations repérées par les référents éducatifs de l'aide sociale à l'enfance et intervenir de manière conjointe ;
- La formation des professionnels ;
- La prévention, en renforçant les actions éducatives auprès des collégiens (notamment par le prisme de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et de la prévention des risques liés à internet et aux réseaux sociaux), en informant et sensibilisant les parents sur les potentiels signaux d'alerte, en investissant les réseaux sociaux...

Une offre d'accompagnement vers l'insertion pour les jeunes Valdoisiens de 18 à 25 ans présentant des troubles cognitifs et/ou psychiques

La pandémie de la Covid-19, a affecté la santé des adolescents et des jeunes adultes en générant ou en aggravant particulièrement les troubles psychologiques et les expressions de mal-être, voire de détresse. Le Département a donc souhaité financer en 2022, dans le cadre d'un appel à projets cofinancé par le Fonds Social Européen, quatre projets permettant aux jeunes Valdoisiens présentant des troubles cognitifs ou psychiques de bénéficier d'un accompagnement renforcé, dédié et personnalisé vers un emploi durable ou le cas échéant adapté à leur handicap.

Quatre projets ont été retenus :

- la Mission locale AVEC, proposant un accompagnement psychologique renforcé, corrélé à un accompagnement professionnel accru et la mise en place d'ateliers autour de la confiance en soi et du conseil en image, afin de faciliter le recrutement des jeunes ;
- la Mission locale de la Vallée de Montmorency, s'appuyant sur des ateliers innovants tels que le théâtre axé sur le handicap, la psycho-boxe ou encore des séjours collectifs permettant de travailler leur projet professionnel et de prendre du recul sur leurs objectifs ;
- la Montagne Vivra, proposant notamment un atelier boutique afin de permettre aux jeunes d'appréhender, dans un cadre sécurisant, les contraintes du milieu professionnel, ainsi que des ateliers autour d'un potager solidaire et d'une table ouverte, permettant aux jeunes souffrant de troubles psychiques et/ou cognitifs, souvent isolés, de recréer du lien social ;
- le Hub de la Réussite, propose notamment l'intervention de psychologues et des ateliers permettant aux jeunes de retrouver confiance en eux et de s'exprimer (ateliers d'écriture créative, sophrologie...).

03. Garantir à tous les jeunes une égalité des chances dans la réussite scolaire

La Lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges

Le Département a souhaité lutter contre la précarité menstruelle en finançant l'installation, dans chaque collège début 2023, d'un distributeur de protections périodiques, ainsi que son premier approvisionnement. En effet, les difficultés que peuvent rencontrer les familles pour acheter les protections périodiques ont parfois pour conséquence un absentéisme régulier qui peut aboutir au décrochage scolaire. Selon une enquête de l'IFOP, 6 % des jeunes filles, et jusqu'à 12 % dans les milieux

défavorisés, auraient déjà manqué les cours, faute d'accès à des protections périodiques. L'approvisionnement sera ensuite assuré par chacun des établissements. Le Département accompagne la mise en place de ces distributeurs par la diffusion de supports d'information à destination des collégiens et des personnels des collèges.

Les petits-déjeuners expérimentaux dans les collèges REP/REP+

Le nouveau dispositif « Mon petit déjeuner au collège » initié au printemps 2022 dans les collèges situés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et renforcé (REP+) a été très apprécié par les 2600 élèves concernés, mais aussi par toute la communauté éducative. En effet, l'expérience a montré que dans ces établissements où les difficultés sociales prédominent, les petits-déjeuners ont eu un impact immédiat sur l'amélioration du climat scolaire. Les infirmières scolaires ont aussi constaté moins d'enfants reçus le matin pour des maux de tête ou de ventre. De l'avis de la communauté éducative, ce moment se déroule toujours dans une ambiance apaisée et conviviale, qui facilite d'une part les échanges entre les élèves et d'autre part les apprentissages. A la rentrée 2022, il a été étendu à 5 nouveaux établissements. Le Département accompagne les collèges dans l'organisation du dispositif et le financement du matériel nécessaire, et les aide à trouver des solutions et circuits d'approvisionnement, laitages ou fruits non consommés la veille en restauration scolaire, partenariats avec des boulangers...



04. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics

« Aller vers l'usager » grâce aux Bus

Bus France Service

La lutte contre la fracture numérique et l'accès de tous aux services administratifs, sociaux et médicaux de base sont des priorités pour le Département du Val d'Oise.



Dans sa stratégie d'être la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité, le Département du Val d'Oise a décidé d'intégrer le réseau « France-services » qui a pour objet d'offrir à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, la possibilité de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique.

Le dispositif proposé à la labellisation prend la forme d'un véhicule itinérant, qui va à la rencontre de nos concitoyens en zone rurale et dans certains quartiers prioritaires. Ce bus est complémentaire des Maisons France services et

des services itinérants existants sur le territoire.

Les prestations prévues par le cahier des charges « France-services » sont l'accès aux 9 organismes composant à ce jour le bouquet de service minimal et d'accéder et être accompagné dans l'utilisation des téléservices déployés par ces organismes.

A cela, le Département entend proposer aux populations rencontrées, des services complémentaires concernant notamment, l'accès aux différentes cartes de transport Améthystes, l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP), le soutien aux familles pour le paiement des cantines scolaires (Rest'O collèges), les informations sur le handicap, ou encore l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (Val d'Oise Rénov').

Bus PMI

Une démarche similaire est engagée pour le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) en charge du suivi des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans. En effet, certains territoires étant, soit dépourvus et isolés des centres de PMI, soit des zones à forte natalité, les femmes ont un accès beaucoup moins aisé aux actions de prévention, vaccination, repérage de handicaps ou soutien à la parentalité. Le Département va mettre en circulation début 2023 un « bus PMI » permettant d'assurer des consultations de puériculture et des consultations médicales itinérantes. Ce bus est un véritable cabinet médical roulant et aménagé. Les communes concernées jouent un rôle actif de relais dans la

diffusion de l'information et l'orientation des femmes vers le bus PMI. Enfin, l'équipe entièrement mobile, est constituée d'une auxiliaire de puériculture, d'une sage-femme et d'un médecin. Par ailleurs, quatre nouveaux postes ont été créés en support de toutes les PMI : une sage-femme référente en périnatalité, une diététicienne qui pourra notamment être sollicitée en cas de diabète gestationnel, un orthophoniste et un orthoptiste.



Bus PMI du Département du Val d'Oise

05. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

Agir avec la « Mission Handicap » au sein du Département

Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap au Département

Le Département a mis en œuvre en 2022 plusieurs actions visant à favoriser le recrutement et l'intégration de travailleurs handicapés :

- la mise en place du « Café du Handicap » pour présenter et suivre les candidatures sourcées par la Mission Handicap auprès du service emploi de la DRH ;
- le développement de partenariats tels que le CapEmploi ou Hanploi.com pour collecter des candidatures pertinentes au regard des métiers cibles du Département ;

- l'organisation d'un forum dédié au recrutement de personnes handicapées sur des métiers en forte tension, tels que les agents de restauration collective, secrétaire médicale... ;
- la participation à un forum digital dédié au recrutement d'alternants en situation de handicap, organisé par l'ESSEC. Dans ce cadre, 44 CV ont été collectés, 7 entretiens réalisés pour 1 recrutement effectif.



Renforcer l'ergonomie pour le maintien dans l'Emploi

La Mission Handicap a mis en place un outil collaboratif de suivi et de pilotage des besoins en aménagement de poste, ainsi qu'une procédure permettant l'intervention d'ergonomes, de spécialistes du handicap et de vendeurs de matériel ergonomique afin de réaliser des aménagements de poste sur mesure. Ainsi 423 visites médicales ont été réalisées, 150 agents ont reçu au moins une préconisation et 15 études ergonomiques ont été demandées (dont 9 réalisées).

Accompagner les agents en demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

En 2022, 227 agents du Département sont concernés par un statut de Travailleur Handicapé (TH), soit un taux d'emploi d'environ 7% à fin mars 2022. Parmi eux, 24 agents en situation « complexe » ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé et 11 dossiers RQTH ont été transmis à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Faciliter l'accès à la formation

Un accès facilité à la formation auprès des agents RQTH du Département a permis de former 94 agents en 2022.

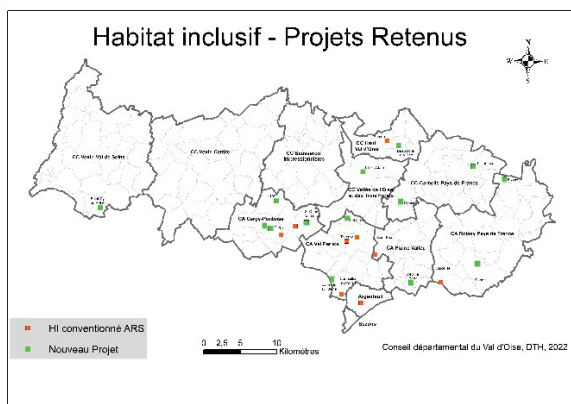
Les actions portées par le Département

Inventer de nouvelles manières de prendre en charge les parcours complexes des personnes en situation de handicap

L'année 2022 a marqué une réelle avancée dans le déploiement de la communauté 360° qui vise à multiplier les possibilités d'accompagnement des usagers grâce à la collaboration de différents acteurs et des usagers eux-mêmes (schéma au bénéfice des personnes handicapées). Celle-ci est pilotée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour soutenir les personnes handicapées face aux difficultés de tous ordres, elle permet de renforcer le maillage territorial, d'associer tous les acteurs du droit commun, de faire évoluer les mentalités. Des webinaires axés sur l'interconnaissance des acteurs et dispositifs, et favorisant l'émergence de solutions nouvelles sont proposés. Cette communauté a donné lieu en 2022 à 4 comités de pilotage, 3 webinaires, 5 réunions du groupe de travail sur la thématique de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra-scolaires, ainsi qu'une réunion trimestrielle avec l'ensemble des communautés 360 franciliennes.

Programmation septennale (2023-2029) de déploiement des projets d'Habitat Inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupée, assorti d'un projet de vie sociale et partagée. L'Assemblée départementale a approuvé en avril 2022 la mise en place du dispositif d'Aide à la Vie Partagée (AVP), à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap souhaitant s'engager dans un habitat inclusif pour la période 2023-2029.



Il se compose de trois aides financières : la prestation sociale d'AVP (nouvelle prestation individuelle ne pouvant excéder un montant plafond de 10 000 € par an et par habitant), une aide départementale à l'ingénierie (pour le montage technique et financier de l'opération), ainsi qu'une aide départementale à l'investissement (réservée aux bailleurs sociaux afin de privilégier le déploiement d'habitats inclusifs à loyer maîtrisé).

23 projets sélectionnés constituent la programmation départementale de l'AVP sur la période 2023-2029. Ces habitats inclusifs sont

portés par 15 structures différentes dont 11 associations, deux bailleurs sociaux, une commune et un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ils représentent une capacité de 242 habitants dont 97 personnes en situation de handicap et 145 personnes âgées, qui pourront bénéficier de l'AVP.

Soutenir les initiatives des partenaires sur le territoire

Accompagner les initiatives d'intérêt général des entreprises sociales sur notre territoire

Le Département a conclu depuis 2019, un programme avec Antropia-ESSEC visant à accompagner des entrepreneurs sociaux proposant des solutions innovantes susceptibles d'améliorer l'offre de service aux habitants du Val d'Oise. L'objectif du programme est d'expérimenter des solutions répondant aux domaines d'intervention du Département et à ses publics prioritaires. Entre 2019 et 2022, 6 entrepreneurs sociaux ont été accompagnés avec des projets concernant les interventions médico-sociales en direction des personnes âgées ou handicapées, l'aide aux personnes en situation de précarité, et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Valdoisiens.

Ainsi par exemple, en 2022, dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil de jour du Foyer de vie Le Verger (Fondation John-Bost) à Saint Martin du Tertre, Andibo est intervenu pour adapter les plans afin de prendre en compte les troubles de l'autisme dans la conception et l'aménagement des espaces, et améliorer les conditions de vie des 27 résidents et les conditions de travail des professionnels.



Précisons également que la Fondation ETRE (Ecole de la transition écologique), qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes en voie d'insertion professionnelle aux métiers de la transition écologique, a pu implanter sa première école en Val d'Oise début 2022, sur le territoire Roissy-Pays de France.

Le programme vient d'être reconduit en 2023 avec quatre entreprises sociales sélectionnées pour expérimenter des solutions nouvelles pour prévenir la mortalité périnatale et la prostitution des mineurs, deux enjeux majeurs.

Favoriser sur le territoire les liens intergénérationnels et l'accès des personnes atteintes de handicap à la pratique du sport



PRÉAMBULE

L'accès à une vie sociale et citoyenne pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affirmées par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 30 de la Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap demande aux États de prendre des mesures favorisant « la participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ». Ainsi, le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap s'inscrit pleinement dans le cadre de ces textes.

La pratique sportive est un droit et une source d'épanouissement et de bien-être pour tous. Son accès, notamment en termes de prévention sur le plan de la santé et du bien-être, ne saurait plus à l'avenir être un privilège réservé aux personnes en situation de handicap.

Ainsi, le Département du Val d'Oise souhaite à mener une politique sportive ambitieuse, favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Comme il importe qu'il coïncide, la personne en situation de handicap doit avoir la possibilité de choisir librement le cadre de sa pratique, le type d'activité qu'elle choisit, avec les pairs ou non, au sein d'une structure adaptée, éligible dans un club ou « ordinaire ».

En 2021, 100 000 personnes ont un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Val d'Oise. On peut estimer que seulement 3 à 5 % d'entre elles sont titulaires d'une licence sportive. Dans le cadre de la rédaction du Livre Blanc Sport et Handicap du Val d'Oise, une enquête a été menée auprès des personnes en situation de handicap et des associations

sportives du Département. L'absence ou la non connaissance d'infrastructures sportives adaptées ou accessibles apparaissent comme les deux raisons expliquant la non pratique d'une activité sportive des personnes en situation de handicap. De plus, cette même enquête souligne la volonté de ces personnes de pratiquer une activité sportive et également le souhait des associations sportives de pouvoir accueillir ces personnes.

Par suite de ces constatations, le Département souhaite inciter les collectivités territoriales à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap afin que leur inclusion dans le milieu sportif à travers la signature de la Charte Sport et Handicap. Cette même Charte entend lutter contre les freins à la pratique sportive de toute personne, quel que soit le type de handicap.

La collectivité territoriale signataire de la Charte s'engage à promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap en prenant des mesures concrètes d'accompagnement, décrites dans les domaines suivants :

- Hébergement territorial ;
- Information et la communication ;
- Accueil des personnes en situation de handicap dans le milieu sportif.

Chaque collectivité territoriale a la possibilité d'appliquer tout ou une partie de ces dispositions que les moyens qu'elle juge utiles, selon les priorités qu'elle se donne et suivant les compétences qui lui sont attribuées.

Une rencontre annuelle des collectivités locales signataires sera organisée afin de partager les expériences de mise en œuvre de cette charte.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP), le Département a souhaité développer dès 2022, l'inclusion des personnes atteintes de handicap et le lien intergénérationnel dans cette dynamique d'actions avec l'idée de les pérenniser, bien au-delà de cet événement. Dans ce cadre, le Département a adopté une Charte du Sport et Handicap qui a vocation à engager les collectivités du territoire et les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans un ensemble d'actions pérennes facilitant l'accès des personnes atteintes de handicap à la pratique du sport (sept communes ont d'ores et déjà adhéré à ce dispositif). La collectivité a également lancé un appel à projets "Val d'Oise, Terre de Jeux 2024" destiné à encourager toutes les initiatives innovantes et porteuses des valeurs de l'olympisme dans les territoires, notamment en tissant des liens entre plusieurs structures du territoire comme les ESSMS, les Instituts Médico-Educatifs (IME), les résidences d'autonomie, les établissements scolaires (écoles du 1er degré, collèges, lycées), les associations sportives, les institutions publiques et les collectivités locales. Une quarantaine de projets sera financée par le Département à hauteur d'environ 170 000 euros et cofinancée par le Comité Départemental Olympique du Val d'Oise (CDOS 95).

Favoriser l'activité des Etablissements de Service et d'Aide par le Travail (ESAT)
Par le biais des marchés dit « réservés », le Département réserve des marchés, soit à des entreprises adaptées, à des établissements d'aide par le travail (travailleurs handicapés), ou à des structures d'insertion par l'activité économique (travailleurs défavorisés), soit à des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, en 2021-2022, le Département a notifié un nouveau marché réservé à une structure du handicap pour la prestation de blanchisserie de linge pour la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Un autre marché est toujours en cours avec une de ces structures pour la mise sous pli et l'encartage du journal interne.

06. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Intégrer le retour vers l'emploi dans les clauses sociales des marchés du Département

Le Département souhaite améliorer l'efficacité des achats, en associant, notamment, la commande publique aux dispositifs visant au retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Les clauses d'insertion incluses dans les marchés publics, permettent d'offrir prioritairement aux allocataires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans sans qualifications et en difficulté d'insertion ainsi qu'aux travailleurs handicapés, un tremplin pour l'emploi pour réenclencher une dynamique positive par le moyen de différents types de contrats de travail (CDD, CDI, contrat de professionnalisation...).

Vingt-sept nouveaux marchés comportant une clause d'insertion ont été passés en 2021 (même ordre de grandeur pour 2022), représentant environ 20 % de l'ensemble des marchés. Par exemple, le marché de transport des personnes avec l'entreprise Transdev prévoit 50% de recrutement auprès des personnes en insertion. Ainsi, depuis le 1^{er} août 2021, 35 fiches de poste ont été transmises par le facilitateur² à l'entreprise. Celles-ci ont donné lieu à 7 recrutements dans les métiers de la conduite correspondant à 2500 h. Parmi eux 5 salariés sont toujours en poste (dont deux femmes). Pour les prestations de traiteur, le Département fait appel à des structures d'insertion (repas de la matinée d'exploitation routière du 9 novembre 2022 pour les agents de la Direction des Mobilités).

Accompagner le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Renforcer le financement du Programme Départemental d'Insertion (PDI)



En 2022, un renforcement du financement du PDI à hauteur de 2 M€ a permis le développement des actions de placement des bénéficiaires du RSA en emploi, ainsi que la création d'une plateforme unique d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau dispositif a permis de convoquer entre mi-mars et fin septembre 2022, dans un délai inférieur à 30 jours (contre 3 à 4 mois auparavant), plus de 5 161 nouveaux entrants dans le RSA et de faire signer un contrat d'engagement

réiproque (CER) aux 3 159 personnes qui ont répondu présentes. La plateforme, cofinancée par des fonds Européens, sera généralisée en 2023. Le nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) couvrant la période 2023-2027, en cours d'élaboration, sera soumis à l'assemblée départementale du mois de février. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé le 14 septembre 2022 pour sélectionner les opérateurs à même de prendre en charge et accompagner des bénéficiaires du RSA et des jeunes vers un accès ou un retour à l'emploi durable. Les actions mises en œuvre pourront être co-financées par le Fonds Social Européen (FSE) et/ou l'Etat au titre du plan de lutte contre la pauvreté.

² Prestataire titulaire d'un marché de mise en œuvre et de suivi des clauses d'insertion des marchés publics du département

Deux nouveaux dispositifs de réinsertion institutionnels

Le Département du Val d'Oise a lancé depuis avril 2022 une « brigade verte » dédiée à l'entretien et à



Brigade verte du Département du Val d'Oise

la propreté des abords du réseau routier départemental, des parcs et des Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Département. Cette brigade d'intervention se compose de deux équipes de cinq agents techniques (des Valdoisiens en insertion, anciens bénéficiaires du RSA) et deux encadrants (professionnel du Centre pédagogique pour construire une vie active (CPCV)). Le travail des brigades vertes permet ainsi d'améliorer la propreté sur les accotements des axes routiers (ramassage d'environ 12 m3 de déchets par jour), de favoriser la biodiversité et de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité

du réseau routier. Ce dispositif permet de faire converger deux priorités de l'action départementale – l'insertion des bénéficiaires du RSA et la protection de l'environnement –, puisqu'en 2022, trois agents ont pu rejoindre les équipes de la Direction des Mobilités du Département sur des postes à temps plein.

Par ailleurs, le Département a financé en 2022 l'AFEC pour former une dizaine de bénéficiaires du RSA au métier d'agent polyvalent d'entretien des collèges en vue d'obtenir un contrat aidé dit de Parcours Emploi Compétence (PEC) dans les collèges. A l'issue de cette formation sur septembre-octobre 2022, certains bénéficiaires ont obtenu une attestation de compétences et ont intégré un poste dans l'un des 112 collèges du Val d'Oise et ce, dès le 7 novembre 2022.

Soutenir un premier territoire « 0 chômeur »



Le Département a apporté son soutien au premier territoire valdoisien « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) de Bouffémont-Attainville-Moisselles en participant aux instances de pilotage de l'expérimentation et en contribuant financièrement à l'emploi des personnes embauchées. Créé par la loi du 29 février 2016, ce dispositif vise à résorber le chômage de longue durée par l'embauche en CDI de demandeurs d'emploi dans des entreprises spécifiques dites à but d'emploi (EBE). Elles offrent des services utiles, mais peu rentables économiquement. L'EBE de Bouffémont-Attainville-Moisselles a démarré en juillet 2022 avec 19 personnes qui tiennent une conciergerie, une ressourcerie et une boutique de revente des objets qu'ils revalorisent. A la mi-octobre 2022, 26 personnes sont salariées en

Contrat à Durée Indéterminée (CDI) (soit 23 Equivalents Temps Plein) et de nouvelles activités se développent, avec notamment la récupération de produits invendus de chez Leroy-Merlin qui sont vendus dans les boutiques de l'EBE. Le Département a reçu deux autres candidatures pour la mise en place d'un TZCLD : Celle de Pierrelaye, en cours d'examen après ajournement, et celle de Cergy, déposée le 26 novembre.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, tremplin pour l'insertion

Le Département s'est positionné en coordinateur pour accompagner Unis-cité, l'UFOLEP et le Comité départemental olympique et sportif dans la construction de programmes diplômants, fédérateurs et pérennes ayant pour ligne conductrice l'opportunité des Jeux, les valeurs de l'Olympisme, la solidarité et l'engagement citoyen. Avec un objectif essentiel : favoriser l'insertion professionnelle de jeunes en décrochage scolaire ou sans projet d'avenir. 21 jeunes Valdoisiens ont bénéficié du parcours entre octobre 2021 et juillet 2022, avec un bilan très positif. 12 ont un projet tourné vers l'éducation sportive ou l'animation, 6 ont signé un contrat d'emploi, d'alternance ou d'études pour la rentrée 2022. Le dispositif sera reconduit jusqu'en 2023. Cette démarche sportive et inclusive a été récompensée par un Trophée du Sport et Management 2022 dans la catégorie Trophée des territoires (déjà 30 inscrits).

07. Diffuser l'accès à la culture sur le territoire

Le Département du Val d'Oise contribue à renforcer l'équité territoriale par le développement d'une ingénierie des territoires dont la déclinaison dans la culture est :

Adapter l'organisation de l'ingénierie à destination des territoires

Le nouveau service des territoires de la Direction de la Culture a pour ambition de mailler finement le territoire pour faire en sorte que chaque Valdoisien puisse avoir accès à une offre culturelle diversifiée et de qualité. Il accompagne les collectivités dans l'élaboration et la structuration de leur stratégie culturelle, la préservation et la valorisation de leurs patrimoines, dans un principe de subsidiarité.

Les Résidence mission en milieu rural

Le Département co-finance avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) les « résidences



mission », outils de partage entre un artiste (ou un collectif artistique) et un groupe de participants du territoire rural avec lequel il va co-construire une action artistique. Le projet « Le Fantastique Rural » a été sélectionné pour la période 2022-2023 et se décline en un ensemble d'actions artistiques de proximité privilégiant la participation des habitants : atelier fanfare, réalisation d'un film avec la parole des habitants, réalisation d'auto-portraits végétaux à l'occasion d'un troc de plantes, café éphémère, caravane musicale sur les marchés, ... Le projet s'appuie

sur le Parc naturel régional du Vexin français et sur quatre foyers ruraux : US, Vétheuil, Epiais-Rhus et Cléry-en-Vexin.

Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) 2022-2025

Le Département s'est inscrit dans le dispositif du CDLI qui vise à renforcer les réseaux de lecture publique du territoire dans une logique d'action culturelle de proximité. D'une durée de quatre ans, le CDLI cofinancé par l'Etat, permettra d'établir des projets fédérateurs au bénéfice des habitants. Il cible toutefois spécifiquement les publics dits "prioritaires", en lien avec les compétences du Département : petite enfance, enfance protégée, collégiens, seniors, personnes en situation de handicap.

Ses objectifs sont de : supprimer les "zones blanches" en Val d'Oise en développant une offre de



services mobiles, de favoriser la mutualisation des moyens et le développement des réseaux en coopérant avec des collectivités hors territoire valdoisien, de développer de nouveaux moyens en subsidiarité pour encourager l'émergence et l'implantation d'offres autour de thématiques sociétales centrales (accessibilité, développement durable...). Par ailleurs, la Bibliothèque départementale s'est dotée en début d'année 2022 d'une mission développement durable dont le principal objectif est d'impulser une réflexion et une dynamique pour des bibliothèques plus durables.

Des rencontres valdoisiennes de la lecture publique (RVLP)

Le 6 octobre 2022, se sont déroulées les Rencontres valdoisiennes de la lecture publique (RVLP), manifestation professionnelle annuelle organisée par la Bibliothèque départementale (BDVO) autour de deux thématiques : le développement durable et la loi du 20/12/2021 sur les bibliothèques (qui définit le rôle dans la société locale, le fonctionnement des bibliothèques territoriales et le soutien au développement de la lecture publique). Elle a réuni près d'une centaine de bibliothécaires venant de tout le Val d'Oise. Stands et ateliers ont été proposés pour offrir l'opportunité aux participants de découvrir les nouveaux outils d'animation de la BDVO, le programme de formations 2023 et quelques projets innovants soutenus par le Département.



Démultiplication des ressources offertes par la Direction des Archives départementales

Le site internet archives.valdoise.fr est constamment alimenté en nouveautés (bases documentaires, images numérisées, ressources pédagogiques,...), de même que la chaîne Youtube (captation de conférences). Pour les plus jeunes, le service éducatif est depuis 2022 ouvert aux centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires et se déplace auprès des établissements scolaires les plus éloignés dans le cadre d'ateliers hors les murs. Un jeu de 7 familles valorisant le patrimoine valdoisien vient également de paraître.

En collaboration avec la Direction de la Culture, la programmation culturelle sur site se diversifie (expositions, café archives,...) et s'accompagne de publications scientifiques (« 50 patrimoines bâtis dans le Val d'Oise », "Notre-Dame La Royale dite de Maubuisson"). Les citoyens sont également invités à participer à des travaux collaboratifs d'indexation en ligne de documents.

08. Soutenir les acteurs de l'aide à domicile pour favoriser le maintien des Personnes âgées (PA) et Personnes Handicapées (PH) à leur domicile

La politique départementale de soutien des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a été définie dans le schéma départemental des personnes handicapées en 2018 et dans le schéma gérontologique départemental en 2019 ; l'une des actions a porté sur la mise en place d'un tarif socle départemental. Le Département accompagne également financièrement la mise en œuvre de la revalorisation des salaires pour les SAAD autorisés par le Département, et propose des dotations complémentaires à certains SAAD sur la période 2020-2022, en contrepartie d'objectifs d'activité, de formation et d'amélioration continue de la qualité. Il s'agit aussi de compenser les frais complémentaires dus aux prises en charge complexes, aux horaires atypiques d'intervention impliquant la continuité de service 7j /7 et aux interventions en territoire ruraux et/ou défavorisés. Ces financements complémentaires se poursuivent après 2022 pour les SAAD du Département qui signent un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'engagement de respecter les objectifs prioritaires déterminés par le Département pour la période 2022-2027 :

- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- Contribuer à la couverture des besoins sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.



L'épanouissement de tous les êtres humains

05





Chacun des Valdoisiens doit pouvoir naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans les meilleures conditions. Dans un contexte de crises de différentes natures, il est d'autant plus important de veiller à faciliter l'accès de tous aux conditions de leur épanouissement, en fluidifiant les parcours inclusifs.

Cette finalité est conditionnée par la santé et le bien-être de tous, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

01. Réduire les effets du bruit sur la santé et le bien-être

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Au quotidien, le bruit nuisant gravement au bien-être et à la santé, le Département du Val d'Oise est engagé depuis de nombreuses années dans la politique de réduction des nuisances sonores et particulièrement du bruit d'origine routier. Dans ce cadre, la Directive Européenne 2002/49/CE impose à l'Etat et aux collectivités territoriales d'engager leur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Dans cet objectif, l'actualisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement portant sur la période 2022-2026 a été adoptée en septembre 2022.

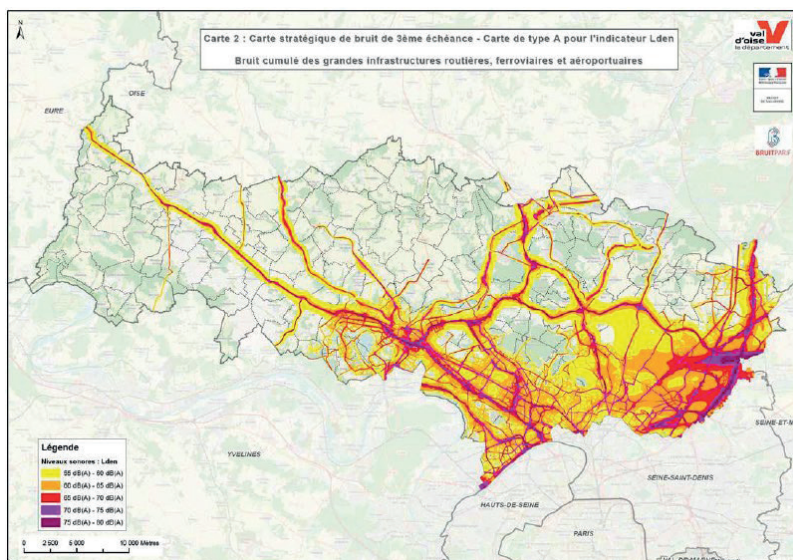
Il s'étend aux impacts sanitaires des sources de bruits cumulés (bruit routier, ferré et aérien), et propose des actions pour réduire les effets du bruit routier, préserver les zones d'habitations notamment les établissements recevant du public sensible (scolaires, de santé...) et valoriser les espaces naturels propriétés du Département du Val d'Oise (zones de ressourcement identifiées) afin d'améliorer le cadre de vie des Valdoisiens.

Ce plan est élaboré sur la base des cartes stratégiques du bruit, produites par Bruitparif.

Un budget de 10 millions d'euros sur 5 ans est prévu afin de limiter l'impact du bruit sur 26 zones définies le long des routes.

Celles-ci seront traitées en priorité du fait de la prédominance d'habitations exposées au bruit en distinguant :

- 11 zones recensant chacune plus de 300 habitants exposés à un dépassement de seuil de bruit nocturne et diurne.
- 15 zones de moins de 100 habitants recensant uniquement des habitants exposés à un dépassement de seuil de bruit nocturne et diurne.



Actions mises en place sur les infrastructures routières

Chantier enrobés acoustiques



Au regard des résultats des campagnes de mesures du bruit routier et des objectifs du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), plusieurs actions ont été conduites pour résorber les points noirs de bruit routier départementaux, dont l'étude de protection en bordure de voie (merlon, écran) et la réalisation d'enrobés phoniques dans le cadre du programme annuel de renouvellement des couches de roulement (qui permet d'atteindre des atténuations de bruit comprises entre 3 à 8 dB).

En 2022, un programme de 8,9 km pour un montant global d'environ 2,6 M€ a été réalisé sur le réseau routier départemental, notamment sur les RD392 à Corneilles en Parisis, RD922 à Mériel et RD84 à Gonesse.

02. Agir sur la santé et le lien social par la pratique du sport

Sensibiliser sur la santé et le lien social en s'appuyant sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024

Ateliers-parcours «En route vers les JOP»



les petits débrouillards
Île-de-France

Le Département a proposé pour la première fois en septembre 2022 des ateliers-parcours "En route vers les JOP - Jeux Olympiques et Paralympiques", auprès de trois classes de trois collèges. Il s'agit d'une action scientifique de l'association "Les Petits Débrouillards d'Île-de-France", comprenant expérimentations et jeux et qui met en avant l'importance du sport pour la santé, le lien entre la pratique sportive et une bonne santé, les dangers de la sédentarité, le principe d'une bonne hygiène de vie.

Promouvoir le développement des sports de nature dans le respect de l'environnement

En octobre 2022, le Département a validé l'instauration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), document de planification des sports de nature. Dans le même temps, il a également validé la procédure d'inscription d'un espace, site ou itinéraire et les critères fondamentaux à respecter, ainsi que l'inscription de 17 itinéraires (pédestres, cyclables et équestres) pour constituer le socle du PDESI. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de ses partenaires a également été lancé afin qu'ils puissent participer au recensement des ESI existants, voire en élaborer de nouveaux. Ces résultats sont le fruit des travaux associant l'ensemble des partenaires depuis 2021 au sein de la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Val d'Oise.

03. Améliorer la Qualité de vie au travail

La Charte de la Qualité de Vie au Travail institutionnelle

Depuis plusieurs années, des actions sont menées par le Département dans de nombreux domaines



contribuant à la qualité de vie au travail : la mise en place du télétravail, les tickets restaurants, une offre de formation étendue, les projets portant sur l'amélioration des locaux...

Dans ce contexte, en avril 2022, le Département du Val d'Oise a arrêté les termes d'une charte de la Qualité de Vie au Travail comprenant 5 axes : cultiver la prévention, développer les compétences tout au long de la vie professionnelle, accompagner tous les agents au développement du numérique, au tri et classement des documents et données ainsi qu'à leur archivage, animer la cohésion inter et intra Direction, promouvoir des organisations de travail stimulantes.

Cette charte constitue un socle, qui bien loin d'être simplement « affiché », doit être incarné et vivant, évoluer et s'adapter au fil du temps.

Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail



Soucieux d'appliquer à lui-même les valeurs qu'il diffuse et promeut dans le cadre de ses politiques publiques, le Département s'est engagé pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelles au sein de sa politique de ressources humaines dans le cadre de sa Stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020-2023.

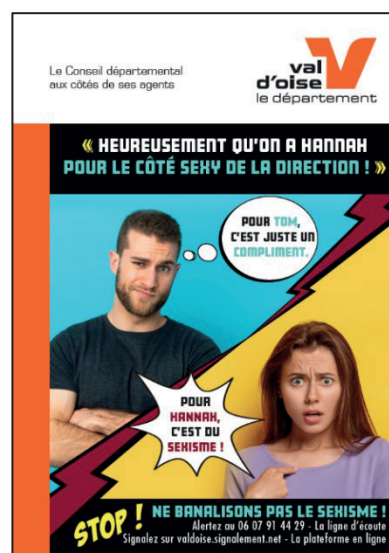
La collectivité a ainsi décidé de déployer sur cette période un plan d'actions ambitieux en faveur de l'égalité professionnelle, dont l'un des objectifs est la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

Dans cette perspective, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- La refonte de la procédure interne de signalement des menaces, actes de violence, discriminations, harcèlements, agressions sexistes et/ou sexuelles, avec l'adoption d'une plateforme de signalement

offrant une simplicité d'utilisation et d'accessibilité pour les agents ainsi qu'une confidentialité sécurisée. Un webinaire a accompagné le déploiement de cette nouvelle procédure et des dispositifs associés, afin d'en informer les agents et répondre à leurs questions sur ce sujet ;

- La formation de la nouvelle cellule d'écoute « STOP ! » au repérage et à la gestion des situations de sexisme au travail ;
- Sensibilisation des agents, prioritairement encadrants, aux violences sexistes et sexuelles au travail par une représentation de théâtre-forum assurée par une compagnie de prévention spécialiste du sujet, dans le cadre des événements proposés cette année en interne pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.



04. Favoriser le bien-être et la santé des enfants et des jeunes

Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des collégiens

Renforcer les bilans de santé auprès des enfants de 3-4 ans

Le Département du Val d'Oise a souhaité renforcer en 2022 le nombre de bilans de santé réalisés par

Bilan de santé par la PMI



les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans les écoles maternelles. En effet, le plan de renforcement adopté en décembre 2021 prévoyait la création de 10 postes de puéricultrices sur deux ans afin d'augmenter les capacités du Département à réaliser ces bilans. En 2022, sur les 5 postes créés, 4 sont pourvus à ce jour et un demeure ouvert au recrutement. L'objectif est de

dépister très précocement les troubles visuels et de langage et d'orienter les enfants vers les orthophonistes et orthoptistes en lien avec la médecine de ville. Après une période difficile liée à la situation sanitaire, où seuls 11% des enfants éligibles à un bilan de santé étaient reçus en 2019-2020, 46 % des enfants de 3-4 ans ont pu être reçus en bilan de santé en 2021-2022.

Cette opération a mis en lumière une augmentation significative du nombre d'orientations pour troubles visuels et du langage, soit 30% des enfants ayant bénéficié d'un dépistage.

Néanmoins, le taux d'absentéisme des enfants à ces bilans de santé (19% sur l'année 2021-2022) appelle à un renforcement des liens partenariaux avec l'Education Nationale, afin de parvenir à mobiliser l'ensemble des familles dont un enfant doit en bénéficier.

Développer de nouvelles compétences internes de contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les collèges

Le Département du Val d'Oise a décidé en septembre 2022 de développer de nouveaux champs d'intervention, pour son laboratoire départemental, en lien avec les obligations réglementaires liées aux analyses de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public (ERP). L'objectif est de répondre aux obligations réglementaires concernant les bâtiments scolaires et sociaux du Département. Une extension d'accréditation est engagée pour permettre au Laboratoire de prendre en charge en interne la stratégie d'échantillonnage et les prélèvements d'air. Les analyses seront confiées à un laboratoire partenaire par le biais d'un conventionnement futur, l'objectif étant d'être opérationnel sur ces missions au 1er semestre 2024.

Soutenir la pratique de la danse pour la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

Stage danse pour la MDE



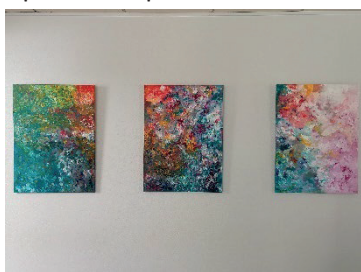
La MDE a initié 4 à 6 enfants de 8 à 17 ans à la danse classique et contemporaine, durant quatre séances de novembre à décembre 2022 au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Cergy-Pontoise. Ce groupe était encadré par le danseur Marius Delcourt. A cet effet, le CRR de Cergy-Pontoise, représenté par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), a mis à disposition de la MDE une salle de danse.

05. Favoriser le bien-être de nos aînés

Proposer une présence artistique en Résidence d'autonomie

Après une présentation de l'histoire de la peinture et de l'appréhension de la composition, les résidents de la résidence Eugène Robin à Beauchamp et résidence du Parc à Magny-en-Vexin ont expérimenté les techniques de peinture en travaillant la lumière et en appréhendant les changements d'un paysage en fonction des heures de la journée, le mélange des couleurs et le mouvement par la technique de la griffe de la peinture. A l'issue de ces ateliers, les participants ont créé une œuvre collective sur la thématique des Nymphéas de Monet.

Atelier artistique en résidence autonomie



Une dizaine d'hôtes de la résidence Maurice Utrillo à Sannois a pu bénéficier, grâce au Collectif l'Œil du Baobab, du dispositif de studio de tournage mobile et interactif afin de réaliser leur propre film. Il s'agissait d'une ouverture sur la magie du cinéma et du montage, ainsi qu'un moment de partage, de rencontre et de convivialité.



Studio de tournage mobile

Favoriser le bien-être grâce à la thérapie végétale

Le Département a soutenu en 2022 la mise en place d'ateliers dans les jardins thérapeutiques créés dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) valdoisiens à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et des bénéficiaires du RSA. En utilisant la relation à la nature et aux autres comme support, ces ateliers de thérapie par le végétal visent à lutter contre l'isolement, à améliorer le bien-être physique, mental et social, et à favoriser le développement personnel (avec des objectifs plus précis de reconnexion à la nature, de valorisation, création de lien...). En 2022, un nouveau jardin a vu le jour à la résidence autonomie de Beauchamp.

Jardins thérapeutiques

